

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Magalie Boucher-Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/4d4b30c2bb1a4f2615b94903>

Date d'obtention : 2022-04-05 14:42:58



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Déterminer si le protocole Sexto s'applique à la situation (par exemple: plainte vient de l'extérieur sans élément concluant dans le milieu scolaire ne s'applique pas au déclenchement du protocole Sexto)

* En tout temps, ne jamais consulter les images ou contenu. Importance du maintien de la vie privée de la victime. *

Le protocole s'applique:

Rencontrer individuellement la personne qui a signalée et la victime en complétant la grille d'évaluation de l'incident. Cette étape permet de déterminer la poursuite de la démarche selon l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Dans un premier temps, l'intervenant doit déterminer si les photos sont de la pornographie juvénile tel que décrit dans le code criminel. Ensuite, l'intervenant doit déterminer s'il est en présence d'un acte impulsif ou malveillant. En l'absence de collaboration de la victime ou de l'instigateur, les services de police doivent être contactés.

- Dans le cas d'un acte impulsif, on complète la grille avec toutes les personnes impliquées et l'instigateur. Les cellulaires doivent également être confisqués à ce moment pour éviter toutes formes de propagation. Les services de police sont contactés. Avec le DCPC, ils jugent l'orientation du dossier. Dans ce scénario, l'approche privilégiée est la sensibilisation par l'enseignement des enjeux du code criminel et des répercussions du sextage. Le service de police enregistre également le fait que le jeune à eu une sensibilisation (dans le cas que la situation se représente).

- Dans le cas d'un acte malveillant, on complète la grille avec les témoins de la situation à l'exception de l'instigateur. Les cellulaires doivent être confisqués lors de cette étape. Les services de police sont contactés. Avec le DCPC, ils jugent l'orientation du dossier. Souvent, dans ce contexte, une enquête traditionnelle peut être engagée.

Une fois la police impliquée, les intervenants n'ont plus à poursuivre leur "enquête" puisqu'ils ne sont pas mandataires des services de police.

La fin de l'intervention s'accompagne d'un signalement au département de la protection de la jeunesse (DPJ).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1. Être à l'écoute d'un jeune qui a des inquiétudes à ce sujet.
2. Importance du bien documenter pour choisir la bonne intervention (exemple: père-personne extérieure, acte malveillant, nature du contenu). Demeurer neutre et s'en tenir aux questions de la grille.
3. Qu'il est important de tenir compte de la bonne foi des personnes qui viennent demander de l'aide. Offrir le bénéfice du doute et bienveillance (éviter le jugement) au victime.
4. Ne jamais accepter de voir les photos.
5. Importance de rencontrer tous les témoins pour documenter l'ampleur de la situation.
6. Confisquer les cellulaires pour éviter la propagation.
7. Importance d'enclencher le protocole Sexto si une jeune a des inquiétudes sur de contenu donné à une personne extérieure (à l'école) parce que parfois situation plus grosse qu'elle ni parait.
8. Nous ne sommes pas mandataires des services de police donc une fois la police contactée nous ne continuons pas nos investigations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je considère que ce protocole est très bien structuré ce qui évite d'être confronté à trop de situations délicates. La grille s'avère également être un outil très neutre évitant ainsi les débordements.

Selon moi, l'étape qui pourrait être délicate c'est face à un questionnement entre un acte impulsif ou acte malveillant. Je crois que parfois la ligne peut être mince entre les deux. Bien documenter la situation avec la grille peut être aidant, mais il n'en demeure pas moins que la situation pourrait s'avérer ambiguë. Par exemple, en présence d'informations divergentes entre les différents témoins ou d'un conflit de loyauté entre deux amis. S'il y a un soupçon de malveillance, il est nécessaire d'interpeller les services de police. Cependant, le lien de confiance avec l'élève pourrait être brisé dans le cas où il n'était pas question d'un acte malveillant.